



# CIL DU QUARTIER GODILLOT

**Avec vous et pour vous**

Mars 2023

## Assemblée générale du CIL du Quartier Godillot du 3 mars 2023

### Procès-verbal abrégé

L'Assemblée générale est ouverte à 18h00 dans l'église Anglicane d'Hyères par le Président du CIL, Pascal Janier, qui salue et remercie de leur présence les Membres et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents. 93 membres présents et 24 représentés.

Le Président accueille et remercie de leur présence Monsieur Jean-Pierre Giran, Maire, Monsieur Sébastien Fratellia-Guiol, Adjoint à la Cohésion Sociale, aux Quartiers et à la Politique de la Ville, Monsieur Rémy Thiébaud, Adjoint à la Sécurité, Circulation, Stationnement, Santé, Monsieur Eric Girardo, Adjoint aux Travaux, Propreté, Monsieur David Girard, Directeur du Cabinet du Maire, Monsieur Fabrice Werber, Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur Jacques Bruno, Directeur Général des Services techniques, Monsieur Marc Herbillon, Référent des CIL, Monsieur Roy à l'environnement, Monsieur Laurent et Monsieur Jacques Politi, Maire honoraire.

Le Président accueille également le Commandant Sandrine Gavazzi et lui adresse des remerciements appuyés pour avoir pris le temps de venir annoncer le bilan sécurité d'Hyères et de Godillot et d'échanger avec les résidents du Quartier alors qu'elle assure l'intérim du commissaire Dominique Nivaggioli qui a fait valoir ses droits à la retraite, en plus de ses fonctions.

Il salue également Monsieur Sylvain Mercier d'Atmosud et la journaliste de Var Matin.

### 1 - Rapport moral

Nous avons appris avec tristesse le départ de certains de nos membres les plus fidèles, Messieurs André, Dangelser, Bertot, Boisgard et plus récemment Madame Gueit.

Le Conseil d'administration réaffirme tout son soutien à leurs familles.

L'action 2022 de votre CIL, en dehors de ses réunions du Conseil d'administration et de Bureau, a été soutenue avec une participation à 45 réunions, représentations et assemblées générales.

Tout au long de l'année, nous avons été en relation avec les différents services municipaux et de la métropole pour exprimer vos préoccupations.

Cet engagement a permis de voir certaines de nos demandes aboutir comme :

- Aménagement d'un petit parking avenue Maréchal Leclerc au droit du collège,
- Réfection du Square Stalingrad et la mise en place de grilles pour le sécuriser la nuit,
- Nettoyage du jardin de l'Église Anglicane.

Ou, sont en passe de l'être comme :

- La requalification de l'avenue Andrée de David Beauregard.
- L'étude pour la requalification des voies Jean Natte Sud, Citronniers et Demi-Lune.
- Le remplacement des lampadaires du square Henri Petit.
- Le traitement du sol du Kiosque de la place Gabriel Péri.
- La mise en place d'une ou plusieurs bornes antimoustiques secteur Jean-natte sud, Citronniers, Demi-Lune.
- L'ouverture d'une étude visant à améliorer la circulation au rond-point Henri Petit.
- Reprise de l'entrée charretière déformée en face du Castel rue Séré de Rivières. Les dégâts dus au système racinaire du pin, situé en domaine privé, sera pris en compte. La mairie est en attente de documents que doit lui fournir le syndic.

Pour d'autres, le CIL maintiendra ses demandes et actualisera les préoccupations des résidents du Quartier.

Nous avons participé soit au titre du CIL, soit au titre du Groupement des CIL à un certain nombre d'Enquêtes publiques.

Nous avons porté à chaque fois des observations argumentées aux commissaires enquêteurs.

Sachez que le CIL reste vigilant et continuera d'étudier tous les documents qui seront portés à sa connaissance.

Au-delà de la gestion courante, du traitement de vos préoccupations et de l'activité habituelle d'un CIL, votre Conseil d'administration, très attaché au lien social, a organisé plusieurs manifestations qui nous permettent de vous rencontrer, d'échanger et je l'espère de vous distraire.

- 7 animations « Musique et Expression en Ville » dont une a dû être annulée en raison du Covid. Celle du 2 novembre avec le concert du groupe Dixie au Fil du Gapeau était la 28ème depuis le retour du Kiosque à musique en avril 2017.
- 1 concert de l'Harmonie municipale en ouverture de la fête du CIL le samedi 25 juin 2022, suivit d'un apéritif et d'un repas dansant qui a réuni 160 personnes.
- 1 exposition dans le cadre de « l'Art et la Matière » en décembre. La 11ème proposée par le CIL, sur le thème des scènes cultes du cinéma français qui a réuni 23 artistes. Elle a accueilli près de 400 visiteurs sur 2,5 jours.

Que ce soit pour nos préoccupations ou nos actions, je me dois de remercier la Municipalité, les élus comme le personnel des services pour leur écoute et leur soutien, la Police municipale, les services événementiel, spectacle vivant, logistique, communication, démoustication et bien d'autres qu'ils soient ici, tous remerciés.

Une fois de plus j'adresse nos remerciements appuyés à Monsieur Marc Herbillon, référent des CIL, à Monsieur Jacques Bruno, DGST MTPM antenne d'Hyères ainsi qu'à Monsieur Jean-Charles Vigilenti, nouveau chef de la police municipale, avec qui nous avons avancé sur un grand nombre de nos préoccupations.

Merci à Rémy et Julien, permanents de l'église Anglicane qui nous aident dans toutes nos manifestations avec enthousiasme et gentillesse.

Merci également aux membres qui nous relayent les informations, qui nous font remonter les préoccupations du quartier et qui spontanément, nous aide à l'occasion des événements que nous organisons.

Enfin, Merci aux membres du conseil d'administration qui toute l'année se mobilise pour vous.

**Soumis au vote, le Rapport moral est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **2 - Rapport financier**

En l'absence du Trésorier, le Rapport financier est présenté par le Secrétaire, François Guilloré, qui met l'accent sur une tenue parfaite des comptes en 2022 avec un solde du compte bancaire de 762,33 € sur le compte courant et de 2542,52€ sur le livret au 31-12-2022.

En 2022, le CIL a reçu une subvention de la Ville d'Hyères de 400 euros.

Le CIL présente chaque année son compte de résultat selon le plan comptable en vigueur pour les associations loi 1901.

Celui de 2022 fait apparaître un solde négatif de 1066,38€, ramené à un solde positif de 633,06€ hors don à l'Ukraine (1700 €).

Il fait également apparaître le bénévolat, qui prend en considération la mobilisation tout au long de l'année des bénévoles membres du Conseil et du Bureau, la mise en œuvre du site Internet, moyen d'information propre au CIL.

Le site internet du CIL créé en 2019 et son animation sont gérés par Jean-Luc Delon webmaster et bénévole. C'est devenu aujourd'hui une activité régulière qui permet à notre CIL de développer son rayonnement culturel et événementiel.

L'inventaire du patrimoine du CIL Godillot au 31 décembre 2022 est le suivant : Biens : néant, Créances : néant, Dettes (factures que le CIL Godillot n'a pas acquittées) : néant

**Soumis au vote, le rapport financier 2022, est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **3 - Cotisation pour 2024**

Le Bureau propose de maintenir la cotisation à 12 euros pour 2024.

**Le montant de la cotisation pour 2024, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **4 - Élection des membres du Conseil d'Administration :**

Composé jusqu'à cette Assemblée, comme suit : Alain Durand (Président d'honneur), Marcel Fossat (Doyen du Conseil),

Laura Degioanni, Martine Hook, Marie-France Lavallard, Philippe Ferré, François Guilloré, Alain Réal, Jean-Luc Delon (Webmaster) Guillaume Flaugère, Pascal Janier et du.

Aucun nouveau Membre n'ayant souhaité entrer au Conseil d'administration,

**La composition du Conseil, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

Un prochain Conseil d'administration désignera le nouveau Bureau.

Le Président remercie vivement les participants à l'Assemblée de la confiance qu'ils expriment aux membres du Conseil d'administration engagés dans l'animation du CIL.

## **5 - Évocation des principales préoccupations avec la municipalité**

### La Crestade

La construction des collectifs se poursuit selon le programme annoncé. Malheureusement, nous constatons que l'aménageur n'a pas pris en compte les conclusions de l'étude sonore complémentaire demandée conjointement par le CIL et la municipalité avec notamment la construction d'un mur antibruit.

Monsieur le Maire précise qu'un mur antibruit n'est pas réalisable en raison d'un problème d'assise. Il regrette que le merlon figurant au cahier des charges, sensé protégé du bruit, ne soit pas plus haut, bien que relevé de 50 cm et si peu végétalisé.

Il enjoint la SPLM à densifier la végétation et à planter des cannes de Provence pour améliorer la réduction des nuisances.

Un quart du programme sera concerné par les nuisances sonores selon les conclusions de l'étude Acoutec du 20 avril 2020.

Le CIL reste dubitatif sur l'efficacité du merlon et reste convaincu de la nécessité d'un mur antibruit.

### L'entrée de ville

Le Maire soutient notre demande de revêtement antibruit des 300 premiers mètres de la chaussée de la RN 98 non réalisé en 2020 et précise que la municipalité est prête à participer à son financement.

Concernant la limitation de vitesse à 50 km/h sur cette portion, la mairie réitérera sa demande auprès de la DIRMED (compétence Région) sans grand espoir de la voir aboutir.

En revanche, le Maire soutient la mise en place d'un panneau de rappel 70 km/h sur le poteau « autoroute à 1000 mètres » et relancera la préfecture pour la mise en place d'un radar vers l'échangeur de la Recense.

### La pollution

La société Atmosud, chargée de suivre la qualité de l'air de la région, représenté par Monsieur Sylvain Mercier intervient sur invitation de la mairie.

Après avoir détaillé la mission et les procédures mises en œuvre, il dépeint la situation dans le Var.

La qualité de l'air s'améliore dans le Var depuis plusieurs années. Malgré cette tendance, en 2020, toute la population du territoire réside dans une zone dépassant la ligne directrice de l'OMS (Nouvelle LD OMS 2021) pour les particules fines PM2.5. La majeure partie de cette population réside le long des axes routiers structurants et dans les zones urbaines denses.

Atmosud ne fera pas de mesures en bordure de la RN 98 ni sur le rond-point Henri-Petit. Les modélisations basées sur le trafic routier, l'activité industrielle, le relief et les paramètres météorologiques étant, selon lui, fiables et suffisantes. Vous pouvez retrouver ces données sur le site d'Atmosud <https://www.atmosud.org/article/var>

En revanche, il accède à la demande du CIL d'effectuer des mesures dans le périmètre de la Crestade. L'emplacement du capteur sera défini avec le Bureau du CIL.

Le CIL annonce qu'il a rejoint la fédération MART (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois) dans le cadre de la lutte contre les nuisances et, nous concernant, pour la qualité de l'air.

MART disposant de capteurs homologués, le CIL espère pouvoir réaliser des mesures de particules fines 2,5 et ultras fines dans ces lieux.

### Problèmes de circulation au rond-point Henri-Petit

Monsieur le Maire annonce qu'une étude technique va être lancée pour étudier les possibilités d'amélioration de la circulation dans et aux abords du rond-point Henri-Petit.

Le Président reprend la parole en rappelant un des objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) avec la nécessité de fluidifier le trafic pour limiter la pollution et rappelle les difficultés d'accès au rond-point Henri-Petit. Revenant

ainsi sur la proposition de limiter à 50 km/h sur les 200 premiers mètres de ce petit tronçon qui pourrait peut-être faciliter la circulation dans le rond-point.

#### Le bruit

Le bruit de la circulation en ville et en entrée de ville est un point fortement partagé avec les autres CIL. Le CIL regrette toujours les nuisances provoquées par des deux-roues principalement, équipées de dispositifs non homologués et souhaite davantage de contrôle.

Un article du magazine Capital, de février 2023, annonce l'homologation prochaine des radars de mesure sonore du type Méduse en cours d'expérimentation.

Le CIL souhaite que la ville s'équipe de ce moyen dès qu'il sera homologué.

Monsieur Thiébaud indique que rien ne s'oppose à cet équipement dès lors qu'il sera autorisé, reste à savoir qu'elle administration donnera son accord pour sa mise en service et de préciser que des contrôles sont régulièrement fait à Hyères

#### Stationnement gênant.

Un membre de l'assistance signale que trop de véhicules stationnent sur les trottoirs de l'avenue Jean-Natte obligeant les piétons à descendre sur la chaussée. Monsieur Thiébaud précise que la sortie des écoles est effectivement problématique, qu'il n'existe pas de solution évidente, mais qu'une réflexion sera menée.

#### Végétation du collège Jules Ferry

Côté avenue Jean-Natte, à la suite de nos informations, Monsieur Herbillon confirme être intervenu auprès du Département pour demander un nettoyage et une taille de la végétation qui déborde sur les propriétés voisines.

#### Réduction de l'éclairage public

Le CIL souhaite savoir quand les mesures d'économies d'énergie annoncées seront mises en œuvre.

Monsieur Bruno, annonce qu'après une première étude, la durée d'éclairage pourra être réduite d'environ 1 heure et que sur l'ensemble du territoire de la commune, les installations électriques seront modifiées dans le temps pour être moins énergivore. Le chantier commencera par la voie Ritondale.

#### Ramassage des déchets issus du tri.

À la demande des hyérois, suite à l'augmentation des déchets appelés à être recyclés par le Sittomat, le ramassage des poubelles grises sera hebdomadaire dès le mois de mai et non plus tous les quinze jours.

### **6 - La sécurité dans le quartier.**

Le CIL déplore les incivilités aux abords de la place Gabriel Péri, square Stalingrad et des rues Victor Hugo, Matelot, Gauthier. Sur ces deux secteurs, l'arrivée de la police est prévisualisée et l'existence d'échappatoires facilite les rassemblements qui créent un sentiment d'insécurité et souvent, des gênes sonores jusque tard dans la nuit.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le lien, souvent évoqué, avec la présence d'épiceries à ouverture tardive récemment ouvertes à proximité.

Le CIL demande l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance sur le lampadaire ouest de la place Gabriel Péri qui permettra de surveiller en plus l'avenue des Iles d'Or à l'est comme à l'ouest.

Le Commandant Gavazzi précise que le niveau de délinquance et d'incivilité est stable à Hyères et très bas dans le quartier.

Seuls les cambriolages sont en augmentation. Elle annonce que les patrouilles en ville sont plus fréquentes et plus visibles pour justement renforcer le sentiment de sécurité.

Elle confirme également la présence à Hyères d'un véhicule banalisé pour le contrôle de la vitesse. Redoutablement efficace, il est calibré pour verbaliser les dépassements à partir de 10 km/h.

La police nationale n'interviendra plus dans les assemblées de CIL, préférant une remontée plus rapide des informations et des problèmes qui seront traités, au commissariat, en GPO (groupe de partenariat opérationnel) qui réunira les différents acteurs et partenaires, dont les CIL.

C'est, pour la police, un gage d'efficacité et de rapidité d'intervention.

Le CIL qui est le seul de la ville à disposer d'une Convention de participation citoyenne « Voisins vigilants » reste à votre écoute pour relayer vos doléances vers la police.

Monsieur Thiébaud, reprend la parole et note l'excellente coopération entre les polices nationale et municipale. Il confirme le renforcement des patrouilles en ville avec maintenant 5 équipages en journée et, prochainement 3 la nuit ; Il invite les résidents à contacter la police municipale dès qu'un trouble survient au 04 94 65 02 39.

Il ne promet pas une intervention dans les 5 minutes, compte tenu de l'étendue de la commune, mais la police municipale se déplacera sur les lieux.

Concernant les caméras de vidéo-surveillance, elles ne permettent que très exceptionnellement un flagrant délit, en revanche, elles sont très efficaces pour résoudre les affaires. Les enregistrements sont conservés 15 jours.

Encore une fois, lorsque vous constatez un trouble, une incivilité, prévenez immédiatement la Police municipale et pour les situations d'urgence, Police secours en composant le 17.

Les points principaux ayant été abordés, personne dans l'assemblée ne souhaitant poser de nouvelles questions, le Président remercie les Élus et Responsables des services pour leurs réponses et les engagements pris en rappelant que le CIL reste attentif et opiniâtre dans un esprit constructif.

Ce qui n'a pas été évoqué ce soir reste d'actualité et devra faire l'objet d'un suivi.

### **7 – Notre programme d'action et nos prochains rendez-vous pour le premier semestre 2023**

En 2022, face à la situation et pour donner suite à l'appel de la mairie et de la Croix Rouge, le CIL a mobilisé 1700 € au profit de l'Ukraine. Cet engagement a été possible par l'annulation en raison de la COVID des manifestations 2020 et 2021.

Cette année, la situation de nombreux Varois s'est dégradée, les organisations comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur et bien d'autres ont vu leur fréquentation augmenter de plus de 20 %.

Sur ce constat, le Conseil d'administration a souhaité une action locale en proposant un concert caritatif avec le Quartet Petrucciani ; les bénéfices seront versés aux Restos du Cœur du Var.

Nous vous invitons à y participer et à rediffuser largement l'information.

Vendredi 31 mars 23 concert en l'Eglise Anglicane avec le quartet Petrucciani au profit des Restos du Cœur du Var,

Samedi 1 avril de 10h30 à 12h30, Musique et expression en ville au kiosque à musique de la place Gabriel Péri. Le CIL reçoit le groupe Twinshake Live Music, quatre musiciens et une chanteuse pour interpréter les plus célèbres morceaux de Pop, Rock et Blues,

Samedi 6 mai de 10h30 à 12h30, Musique et expression en ville au kiosque à musique de la place Gabriel Péri. Le CIL a invité la Chorale Oxygène, association la Bouffée d'Air,  
Sous réserve de l'accord des parents, la Chorale des enfants de l'école des Îles d'Or assurera l'ouverture,

Samedi 3 juin de 10h30 à 12h30, Musique et expression en ville au kiosque à musique de la place Gabriel Péri. Milonga avec démonstration de Tango Argentin,

Samedi 24 juin de 16h30 à minuit, Fête annuelle des CIL du Quartier Godillot et Riondet, Roche-Taillée, 17h00 concert de groupe Dixie au Fil du Gapeau, 18h30, cocktail, 19h30 repas dansant,

Samedi 1 juillet de 10h30 à 12h30, Musique et expression en ville au kiosque à musique de la place Gabriel Péri avec les 18 musiciens du Sax Band de La Londe.

A 19h30, ayant épuisé l'ordre du jour, l'Assemblée générale est close et les Membres sont invités au pot de l'amitié.

Hyères le : 09 mars 2023

**Le Président  
Pascal Janier**

**Le Secrétaire  
François Guilloré**

